

65477

Information
Sciences
Archival Copy
3-A-85-4019

IDRC-Lib
65627

VII CONGRÈS MONDIAL DE L'IAALD
Ottawa, Canada
Juin 2 - 6, 1985

L'Accès aux documents primaires
en Agriculture au Sénégal

73392

par

Thiendou NIANG
Chef du Centre de Documentation
Ministère du Développement rural
BP 4005 ; Tél 21.89.59. Dakar (Sénégal)

IDRC-dcc-491

c.c. file via Meekaw ✓
Archives via J. Licker ✓
orig. to Olga
G. Ndeaye ✓

Mai 1985

ARCHIV
002:631(663)

N 9

Dans sa communication présentée à la conférence de l'Association internationale des bibliothécaires et documentalistes agricoles sur " l'Enseignement et la formation pour les activités de bibliothèque de l' information agricole", tenue à Nairobi (Kenya) en 1983, le Docteur Emile Samaha affirmait qu' " aussi longtemps que l'accès aux documents ne sera pas résolu, il sera superflu de parler de la libre circulation des informations scientifiques et techniques comme aide au développement et l'aide bilatérale et multilatérale restera incomplète"...

Cette déclaration d'intention formulée au moment où les pays en voie de développement et sahéliens en particulier définissaient des plans directeurs de développement de leurs systèmes régionaux et nationaux d'information, exprimait de façon éloquente la préoccupation de ces pays et même de l'organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (F.A.O) de ne pas abandonner à lui-même l'accès aux documents qui constitue le soubassement de toute politique d'information documentaire.

C'est dans cette même optique que la deuxième commission régionale de coordination du Réseau Sahélien d'informations scientifiques et techniques (RESADOC), dont la réunion s'est tenue à Ouagadougou (Burkina Fasso), les 26 et 27 Mai 1983, considérant que l'accès aux documents primaires n'est pas toujours garanti, avait recommandé à tous les centres participant au réseau d'envoyer au centre de coordination le bordereau d'entrée des données accompagné autant que faire se peut du document analysé, pour la constitution d'une base de données et d'une banque de documents sahéliens.

La même année, la F.A.O organise une consultation d'Experts sur la gestion des centres nationaux et régionaux de documentation agricole à Rome qui a recommandé la création de "clearing houses" et de bibliothèques AGLINET (Réseau mondial de bibliothèques agricoles) par grande région à l'intérieur des continents, ceci permettrait aux pays en voie de développement d'accéder aux documents.

Deux années après la prescription de ces directives, comment se présente l'accès aux documents primaires au Sénégal ? quelles sont les contraintes et les possibilités de ^{son} amélioration ?

Dans cette communication, je m'attacherai donc à :

- Présenter le contexte de l'Accès aux documents et à exposer la contribution du Ministère du Développement rural à un meilleur accès aux documents;
- Etudier les problèmes et besoins des utilisateurs ;
- Formuler des propositions et recommandations propres à dynamiser la politique de l'information scientifique et technique agricole et conséquemment à améliorer l'accès aux documents.

I/ CONTEXTE DE L'ACCES AUX DOCUMENTS

I -> Producteurs Utilisateurs de l'information

Les producteurs (utilisateurs de l'information agricole (réels et potentiels) ^{Sont} estimés à plus de 5.000 personnes. Une enquête faite auprès d'eux a permis d'identifier plusieurs catégories de producteurs/- utilisateurs liées à leur niveau de formation, leur activité et leurs besoins d'information.

Ils sont constitués de décideurs, ~~planificateurs~~, ^{enseignants, étudiants} ingénieurs, chercheurs, ^{enseignants, étudiants}.

a) Les décideurs : Les ministres, secrétaires généraux des départements ministériels, directeurs de services et de sociétés de développement rural, et conseillers techniques environ 70 personnes, ont besoin d'information très diversifiée avec deux dominantes : une information administrative et une information sur les politiques de développement rural au niveau national et international. Ils produisent des communications à l'occasion de conseils interministériels ; des rapports ; études techniques et de planification ou des communications

b) Les ingénieurs : Les ingénieurs agronomes régis par la Fonction publique Sénégalaise sont au nombre de 200 personnes auxquelles il faut ajouter une vingtaines d'ingénieurs contractuels travaillant dans les organismes de développement. Avec la création de l'institut national de développement rural (I.N.D.R), on peut espérer un accroissement annuel de 20 ingénieurs par année. Les ingénieurs de travaux font, quant à eux, le nombre 766 repartis comme suit : 372 ingénieurs des travaux agricoles, 243 ingénieurs des travaux d'élevage, 123 ingénieurs des eaux et forêts, 18 ingénieurs des travaux des pêches. Leur nombre croit annuellement d'une promotion de 40 personnes. Ils élaborent des rapports et des notes techniques.

c) Les Chercheurs : Une enquête sur le potentiel scientifique et technique de l'Institut Sénégalais de recherches agricoles (ISRA), conduite en 1984 estime les chercheurs à 150 personnes avec un accroissement annuel de 15 chercheurs. A ce chiffre il faut ajouter 30 autres chercheurs dans les organismes de recherches qui ne relève pas de la tutelle de l'ISRA.

Ils veulent avoir accès à des profils systématiques sur leur programme de recherche, certains d'entre eux ont exprimé le vœux de recevoir une " information prédigérée " nécessaire pour l'évolution de leurs recherches. Ils élaborent des rapports de recherches, articles de périodique, des communications etc...

d) Les Professeurs : Les professeurs de l'université de Dakar, de l'Institut national de développement rural, de L'Ecole nationale Supérieure de technologie, de L'Ecole inter-Etats des sciences et de médecine vétérinaire, de L'Ecole des cadres ruraux de ~~Bombay~~, de L'Ecole nationale d'Economie appliquée et des écoles d'agriculture sont estimés à 60 personnes. Ils recherchent des informations sur les expériences de développement rural pour la préparation de leur cours, la préparation de doctorats d'Etat, de rapport techniques ou la préparation de communications.

4

e) Les étudiants : environ 500 personnes sont des utilisateurs actifs de l'information surtout au moment de la préparation de leurs mémoires de maîtrise, de doctorat de 3^{ème} cycle, de docteur vétérinaire ou à l'occasion de la rédaction d'articles de périodique.

I-B Production et diffusion de L'Information.

I-B-a) Nature et Volume de la production.

La production en matière de publications agronomiques du Sénégal est relativement faible. Une enquête auprès des producteurs confrontée à un sondage sur le contenu des bases de données d'AGRIS, du CNRS, d'AGRICOLA, du RESADOC, et du CAB permet de l'estimer à un milieu de documents dont 45% sous forme de rapport, 30% d'articles de périodique et 25% monographies.

Les rapports.

Les rapports (périodiques, annuels...) constituent la grande partie des publications agronomiques du Sénégal. On évalue la production à 450 documents publiés sous forme ronéotypée par les chercheurs de l'ISRA, de l'office de la Recherche scientifique d'Outre-Mer (ORSTOM), de l'Organisme de Recherches sur l'Alimentation et la Nutrition africaines (ORANA) et l'Administration.

Le nombre d'exemplaires dépend du type de rapport et varie entre 20 à 100 exemplaires.

Les délais entre la création intellectuelle et la disponibilité du premier document physique pour la mise en circulation sont relativement longs, ils varient entre deux à six mois; dans certains cas, il faut attendre un an ou ^{plus} le manuscrit ne sera jamais publié. A quoi est dû la longueur de ces délais ? Les raisons sont multiples, on en retiendra deux qui sont importantes :

l'insuffisance du personnel de secrétariat et la faiblesse du niveau scolaire des dactylographes qui font beaucoup de fautes de frappes, d'erreurs de copies et de présentation

d'où la nécessité de beaucoup de lectures, de corrections et de rélecture.

Si on considère l'aspect matériel des documents, on peut noter que leur durabilité est limitée à cause de la mauvaise qualité de papier utilisé et l'agrafage des documents sans couverture.

Les articles de périodiques

Ils sont le plus souvent écrits par des chercheurs étrangers détachés auprès des institutions de recherches sénégalaises ou ^{à l'étranger} au Sénégal, des Experts FAO travaillant dans les projets de développement, des professeurs de l'Université de D.

Sur 100 références d'articles de périodiques, sur le Sénégal contenues dans la base de données AGRIS (1983-1984), 73 articles sont écrits par des étrangers et 13 articles par des sénégalais et encore 7 des 13 articles sont réalisés en collaboration avec des auteurs étrangers. La plupart des articles sont publiés dans des revues françaises dont Agronomie tropicale et les Cahiers de l'ORSTOM.

La répartition des articles suivant le lieu d'édition se fait comme suit :

43% France	1% Senegal
16% USA	9% Hollande
15% Belgique	2% Danemark
6% Canada	2% Allemagne
6% Grande Bretagne	

Mais qu'est-ce qui justifie la faiblesse de la production des chercheurs professeurs sénégalais en matière d'articles de périodiques ? On peut évoquer trois raisons :
I - Le Manque de revues spécialisées dans les domaines de l'Agriculture et de l'alimentation au Sénégal. La seule revue existante est "Documents Scientifiques du CRØDT" sur la pêche et l'océanographie.

Toutefois, il arrive que des chercheurs publient des articles intéressants le développement rural dans les revues telles que :

- Environnement africain, publié par Enda-Tiers-Monde
- Bulletin de l'Institut fondamental d'Afrique Noire (IFAN) (Série A et B)
- Notes africaines, publiées par l'IFAN
- Bulletin de la faculté des sciences humaines et de la faculté de sciences (ces deux bulletins sont d'une parution irrégulière).

2 - Ils sont victimes d'un "ostracisme" des éditeurs de revues scientifiques étrangers qui préfèrent publier des occidentaux ou des chercheurs reconnus à l'échelle mondiale
 - conquête du marché de l'édition exige .

3 - Ils connaissent des blocages administratives. Par exemple, à l'ISRA aucun chercheur n'a le droit de publier un article s'il n'est pas étudié et autorisé par le comité scientifique et technique qui se réunit rarement pour cet effet.

Les Monographies.

La production d'études de développement, de communications et de thèses est estimée à 250 documents par année. Les études et les communications sont élaborées en général par l'administration tandis que les thèses et les mémoires sont produits par les étudiants de l'université et les écoles de formation professionnelle.

Si le nombre d'exemplaires des études est variable (50 à 200), celui des thèses est déterminé car le dépôt de thèse impose à chaque étudiant de déposer avant la soutenance 10 exemplaires à la bibliothèque de l'Université ou de son institut de formation.

I - B-b) Dépot légal

Le dépôt légal existe au Sénégal depuis la période coloniale (Décret 46-1644 du 17 juillet 1946) modifié et érigé en loi n° 76-30 du 9 Avril 1976. L'article premier de la loi stipule que les documents de toutes natures : livres, périodiques, brochures, documents multigraphiés ou dactylographiés, cartes géographiques... d'origine sénégalaise mises en vente, en distribution ou en location ou cédés pour la reproduction sont soumis à la formalité du dépôt légal.

Ils doivent être déposés par les imprimeurs, ^{éditeurs} ou producteurs à la régie du dépôt légal de la Bibliothèque nationale.

Malheureusement, la mise en place de la bibliothèque nationale n'a pas suivi et de ce fait, le dépôt légal devient juridiquement inapplicable bien que l'IFAN se considère toujours comme dépositaire du patrimoine écrit du Sénégal de même que la direction des Archives nationales du Sénégal, agence bibliographique nationale et éditrice de la Bibliographie du Sénégal.

Devant les difficultés rencontrées pour le contrôle bibliographique national et par souci d'acquérir la production imprimée dans le domaine de l'agriculture, le ministère du Développement rural a diffusé la lettre-circulaire MDR/n°4168 du 27 septembre 1984 exigeant de tous les services et sociétés de développement rural sous sa tutelle de déposer régulièrement un exemplaire de tout document produit au centre de documentation du ministère pour permettre l'assurance d'une couverture totale de la littérature agricole sénégalaise et par là même de disposer d'une source précieuse de documentation indispensable à toute action de développement. là aussi, l'application de la circulaire est très timide en raison de l'insuffisance de l'explication de ^{ses} objectifs et la mauvaise vulgarisation du texte.

I -B-c) La diffusion et conservation

L'exploitation des listes de diffusion ^{des documents de} l'administration, des institutions de recherches et de formation montre que plus de 70% des publications sont en principe envoyés aux institutions nationales, 40% ^{aux institutions extérieures} dans le cadre de leurs relations inter-institutionnelles ; 5% aux organismes de coopération bilatérale et multilatérale et aux organisations régionales et internationales.

La France à elle seule représente près de la moitié de ces 40%, ce qui se comprend aisément en raison des liens historiques entre les institutions françaises et sénégalaises et leurs programmes communs de recherches.

Le reste de la production est réparti entre ^{les dons} aux visiteurs des institutions, le "réseau invisible" de distribution et la ^{part} conservé pour la constitution

d'une collection propre dans chaque institution. Mais test du niveau de la conservation, que près d'un tiers des publications agronomiques sénégalaises ont été volés ; empruntés sans retour et le plus souvent avec la complicité des directeurs de services par des chercheurs ; cadres ou certains experts de passage au Sénégal.

II/ LES BIBLIOTHEQUES et UNITES DOCUMENTAIRES AGRICOLES

L'Agriculture est le secteur clé de la politique nationale de l'information scientifique et technique (PNIST) au Sénégal. Elle représente au moins 70% du potentiel de cette politique. Le 16 Avril 1974, le Gouvernement a tenu un conseil inter-ministériel sur la recherche scientifique et technique à l'issue duquel, il a pris la décision de créer une commission nationale de documentation et un centre national de documentation scientifique et technique (CNDST).

Le CNDST a pour mission de :

- Coordonner l'action des organismes constituant le réseau national de l'information scientifique et technique ;
- Promouvoir toute action d'intérêt commun susceptible de renforcer les moyens d'information et de documentation scientifique et technique.

D'après le projet de répertoire des centres d'information et de documentation publié par le Ministère du Développement rural en 1983, il y a 34 unités de documentation agricole dont 6 bibliothèques et 28 centres de documentation. Les 19 dépendent des institutions de développement rural ; 10 dépendent des institutions de recherches ; 4 des institutions de formation ; 3 d'Organismes de coopération et 2 des bureaux d'études.

95% de ces unités sont localisées à Dakar et les 5% sont réparties entre les 9 autres régions administratives. La carte de la localisation géographique des centres montre la très forte disparité régionale en matière d'infrastructures documentaires entre Dakar et le reste du Pays. Les régions de Tambacounda ; de Kolda ; Kaolack ; Fatick ; Thiès et de Louga ne sont pas pourvues d'aucune unité de documentation.

II -I Politiques et Modes d'Acquisition

Au Sénégal, il n' y a pas une politique définie des acquisitions. Le mode des acquisitions se répartit comme suit :

52% don ; 29% échange et 19% achat.

Les Dons et Echanges.

Les centres reçoivent beaucoup de publications agronomiques sénégalaises étrangères dans le cadre de leurs relations avec les organismes nationaux et extérieurs. Par exemple, l'Institut national de la recherche agronomique de France a reproduit au cours de l'année 1984, 531 pages de photocopies d'articles de périodiques et deux monographies signalés dans AGRINDEX, bibliographie mensuelle issue du système AGRIS, dans le cadre de la coopération d'AGRIS en matière de fourniture de documents.

En outre, le Gouvernement du Sénégal a demandé à la FAO d'adresser directement au centre de documentation du Ministère du Développement rural, un exemplaire des douze constituant le quota de publications FAO distribuées régulièrement au Sénégal et la FAO a fait droit à cette requête. Malheureusement certains institutions n'appliquent pas régulièrement la politique des échanges.

Les Achats

Parmi les centres disposant de budget d'acquisition, 8 pratiquent le règlement à réception de facture et un seul pratique le système du compte courant.

Les commandes sont passées dans la plupart des cas auprès des sociétés de distribution parmi lesquelles la messagerie du livre, techniscience ; Dawson-France ; Lavoisier, la maison du livre spécialisé.

L'Analyse des listes de périodiques agricoles des différents centres de documentation agricole montre que plusieurs centres s'abonnent aux mêmes titres de périodique soit un taux moyen de double emploi de 40%, or les acquisitions ne correspondent pas toujours aux besoins réels des utilisateurs.

II- 2. Budget

Les données de l'enquête sur les unités d'informations et de documentation agricole du Sénégal révèlent que le budget global des acquisitions des centres de documentation est égal à la somme de dix neuf million quarante six mille francs C.F.A (19046.000F CFA) constituée par 9 organismes dont les (6) dépendent de la Recherche agricole.

Ce budget est utilisé pour 90% à l'abonnement des périodiques ou pour l'achat des publications étrangères et les 10% pour l'acquisition d'une documentation locale.

Ce budget est relativement très insuffisant pour les acquisitions d'une documentation pour la recherche et le développement rural, et par rapport à l'augmentation des tarifs d'abonnement aux périodiques et aux coûts croissants des monographies. Mais la politique des acquisitions, dans la situation actuelle, ne saurait se démarquer de l'environnement du plan du redressement économique et financier du Gouvernement Sénégalais.

Dans certains cas, les budgets prévus pour les acquisitions servent à d'autres fins, l'achat de fournitures de bureau (papeterie) notamment.

II-3 Etat des Collections

L'exploitation des données du projet de répertoire d'information et de documentation agricole permet d'avancer les chiffres approximatifs ci-dessous.

- 659 092 Monographies
- 1063 Titres de periodiques
- 4879 Mémoires et thèses
- 7019 Microfiches
- 131 Cartes et plans

Les multiples exemplaires d'un même titre de périodiques ou de monographie dans une unité de documentation et dans plusieurs autres unités font que ces données ne peuvent être qu'approximative. La répartition suivant les langues

83,17%	Français
15,38%	Anglais
1,45%	Divers(Allemand, Espagnol etc...)

Elles se répartissent suivant leur provenance (Source)
comme suit:

47,91% dans le pays
32,90% organisme de tutelle du centre
15,41 pays du Sahel
4,37 étranger

La répartition suivant l'âge des documents.

74,10 (entre 1980-1985)
8,57 (1960-1980)
12,78 (1940-1960)

Les chiffres avancés ne permettent pas d'affirmer que la production de documents est beaucoup plus importante que par le passé mais est liée à la "jeunesse" de unités, leur moyenne d'âge étant de 8 ans

La croissance des collections est estimée à 1800 documents dont un millier provient de la production imprimée locale.

II-4 Les Equipements de reprographie et de microfilmage

Ils sont relativement importants par rapport à l'existant dans les autres pays sahéliens. On compte 16 photocopieurs dans les organismes de tutelle des unités dont 4 sont affectés à l'usage exclusif de la documentation, 14 duplicateurs de stencils et 4 offsets de bureau. On compte également 10 lecteurs reproducteurs de microfiches.

En dehors du C.N.D.S.T et du Centre de documentation de l'organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal, il n'y a pas de laboratoire de microfichage des documents, encore que ces deux structures connaissent des difficultés financières pour le fonctionnement. Toutefois, ces équipements sont loin de correspondre aux besoins réels et potentiels des unités documentaires et autres organismes.

II-5 Le Service aux utilisateurs

II-5-1) Prêt

90% des centres de documentation fournissent un service de consultation sur place, 70% accordent un service de prêt à

domicile aux utilisateurs de leur organisme ou à des particuliers sous réserve d'une garantie de restitution (dépôt d'une pièce d'identité).

16 centres participent timidement à la politique de prêt interbibliothèque qui a démarré en mars 1983, suite à une recommandation du séminaire national pour la formation à la gestion des centres et services de documentation agricole du Sénégal, organisé dans le cadre du projet FAO-TCP-SEN 2203 " Renforcement du centre de documentation du ministère du développement rural ". Les centres les plus actifs de cette politique sont :

- Ministère du Développement rural;
- Société nationale des études de développement en Afrique
- Société de développement et de vulgarisation agricole ;
- Laboratoire national d'élevage et de recherche vétérinaires;
- Organisme de recherches sur l'alimentation et la nutrition africaines ;
- Société nationale d'approvisionnement du monde rural
- Institut Sénégalais de recherches agricoles ;
- Centre national de la recherche agronomique de Bombay
- Société de mise en valeur de la Casamance.

Malheureusement il n'y a pas de programme connexe de conservation et jusqu'ici il n'y a pas d'évaluation du système (coût, nombre de demandes; taux de satisfaction et les délais), toutefois il a été suggéré à chaque centre participant au système de mettre en place son propre fichier de prêt interbibliothèque.

II-5-2 Photocopies

La plupart des centres offre un service de photocopie payant entre 25 à 100f.CFA la page. Le Ministère du Développement rural, quant à lui fournit un service de photocopie gratuit.

II-5-3 Services bibliographiques

Quatre centres élaborent des revues de sommaires, quatorze des listes d'acquisition et treize produisent des bibliographies à parution irrégulière.

II-6 Coopération

Depuis 1974, le Sénégal met en oeuvre une politique de réseau national de l'information scientifique et technique constitué de sous-réseaux sectoriels correspondant aux grands domaines de l'économie nationale (Agriculture, Santé université..).

Dans la structure actuelle, le sous-réseau agriculture comprend les secteurs de la recherche agricole, le développement rural et la technologie agro-industrielle.

Constatant que les utilisateurs se plaignent d'un mauvais accès à l'information dont ils avaient besoin pour leurs travaux et de la très mauvaise circulation de l'information, constatant les lenteurs de la mise en oeuvre de la politique de coordination des activités documentaires aussi bien au plan national qu'au plan sectoriel, un groupe de documentaliste agricole, réuni à la SODEVA le 14 Avril 1981 a élaboré le projet de mise en place du réseau sénégalais d'information agricole (REDAS) comportant l'ensemble des unités de documentation existantes pour améliorer la communication des informations au sein de la communauté agricole, harmoniser leur méthodologie de travail, promouvoir les échanges de publications, la réalisation de publications communes (catalogues; répertoires...), former et sensibiliser les utilisateurs etc...

Le bilan de REDAS, à ce jour peut se résumer en trois

- Réflexions sur la définition d'une stratégie pour le développement de la documentation agricole au Sénégal ;
- La sensibilisation des décideurs sur la nécessité d'établir un tel réseau.
- L'élaboration en coopération des répertoires des centres de documentation agricole du Sénégal et des professionnels de la documentation agricole au Sénégal et la préparation du *projet* de *catalogue* collectif des périodiques agricoles reçus au Sénégal.
- Au plan régional : Le Sénégal participe à Resadoc depuis ses origines. Le Ministère du développement rural est le 2ème centre national fournisseur inputs à la base de données RESADOC auprès l'Institut d'Economie rural avec 374 entrées.

-Au plan international : Le Sénégal participe au système AGRIS depuis 1975. La base de données AGRIS contient à ce jour plus d'un millier de références sur le Sénégal dont près de la moitié provient de l'input sénégalais.

Mais la non harmonisation des procédures de traitement des différents systèmes bloquent les possibilités de développement des services bibliographiques et par voie de conséquence l'accroissement de la demande des services. Dans de telles conditions, peut-on penser à une facilitation de l'accès aux documents ? (A vous de juger)

III/ PROBLEMES et BESOINS des UTILISATEURS

Un questionnaire visant à connaître la manière dont les utilisateurs se procurent les documents et les problèmes qu'ils rencontrent pour le faire a été distribué à 150 personnes composées de chercheurs, ingénieurs agronomes, techniciens du développement rural, sociologues, docteurs vétérinaires... dont 114 ont répondu aux questions posées. Les réponses aux questions révèlent que la presque totalité des utilisateurs (93%) font recours à des informations bibliographiques, ce qui me paraît très normal.

Les bibliographies les plus utilisées sont des bibliographies locales (listes des acquisitions des documents, bibliographies courantes et retrospectives et index) dont la "bibliographie agricole Sénégalaise extraite d'Aggris 1975/1982." Le tableau ci-dessous donne une répartition suivant les citations.

- Bibliographies locales (80)
- Bulletin du CNRS (7)
- Bibliographie de ASFA (7)
- Resindex (6)
- Agrindex (5)

A la question, comment procurez-vous les documents dont vous avez besoin, les utilisateurs ont répondu :

- 40% écrivent directement aux auteurs,
- 53% s'adressent à leurs collègues,
- 95% s'adressent à des unités de documentation particulièrement la bibliothèque de leur organisme de tutelle, seuls 20% s'adressent à des unités documentaires étrangers.

vous les documents, ils ont répondu :

- Achat. ^{Seuls les} 13% des personnes interrogées déclarent disposer dans leur budget de recherches, une composante documentation d'un montant qui varie entre 300.000F CFA et 400.000F CFA et deux personnes utilisent leur budget personnel.

- Coupons. Seuls 7% déclarent utiliser les coupons-UNESCO dont ils bénéficient dans le cadre de leur programme de recherches. C'est le cas du projet MIRCEN du Centre national de la recherche agronomique de Bombay.

- Echanges. Les échanges directes ou par convention d'échanges sont peu pratiqués ; *7 personnes seulement font des échanges avec leurs collègues.*

Toutefois, dans le cadre de leurs conventions de recherches les institutions de recherches agronomiques sénégalaises s'échangent des documents avec les institutions du GERDAT de la France.

- Prêt interbibliothèque . Il est très peu utilisé, seul 20% le pratique au travers des documentalistes.

Le taux de couverture (de satisfaction) relatif à leurs besoins d'accès aux documents est de 27%; taux très faible.

Les délais moyens jugés raisonnables pour l'obtention d'un document sont variable de ^{un jour} un à deux semaines selon qu'il s'agisse d'un document disponible au Sénégal.

Les délais actuels étant de un à plus trois mois, si c'est un à l'extérieur du pays.

S'agissant des supports des documents, on note une nette préférence pour les documents originaux (73%) suivi des photocopies (67%); des microfiches (14%) et des microfilms (7%)

En plus, les utilisateurs ne sont pas disposé à payer les services et produits documentaires. ^{D'autres} problèmes majeurs se posent à ce niveau :

Les utilisateurs ne connaissent ^{assez} pas les sources bibliographiques disponibles pour l'identification et la localisation des documents dont ils ont besoin, De même que les sources d'accès aux documents. Ceci justifie la faiblesse du taux de satisfaction des besoins.

Les instruments bibliographiques sont d'un coût relativement élevés et ni les unités de documentation, ni les utilisateurs ne peuvent les acquerir pour la satisfaction de

IV/ CONTRIBUTION DU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT RURAL
A UN MEILLEUR ACCÈS AUX DOCUMENTS.

Le Ministère du Développement rural est un service public chargé des opérations concernant le monde rural, de sa promotion économique et technique, de l'exploitation des ressources naturelles végétales ; animales et halieutiques. Il assure en outre la tutelle des organismes intervenant en milieu rural et dans les pêches.

Il a créé un centre de documentation en 1980 et lui a assigné les objectifs ci-après :

- La gestion de la documentation utile aux agents internes et externes ;
- L'approvisionnement de la base de données nationales en références bibliographiques sur le développement rural ;
- La formation et la sensibilisation des utilisateurs de l'information agricole ;
- La coordination des activités documentaires du secteur agricole.

Ses utilisateurs sont composés de 500 à 600 personnes, compte non tenu des organismes sous tutelles et sont composés de décideurs ; conseillers techniques ; ingénieurs agronomes ; économistes ; étudiants ; professeurs ; chercheurs ; professionnels de l'information etc...

Son fond documentaire comporte 3500 monographies avec un accroissement d'un millier par an, 6000 microfiches, 23 titres de périodiques courants.

Les services offerts comprennent la fourniture de copie de documents particulièrement de documents non conventionnels. En 1984, 8392 pages de photocopies ont été fournies dont 369 suite à une demande d'articles de la revue de sommaires, 117 prêts ont été assurés, 88 services consultation sur place rendus et 44 orientations vers d'autres unités documentaires.

Il fournit mensuellement, une liste d'acquisition ; tous les trimestres une revue de sommaire et tous les ans, une bibliographie nationale agricole.

Il fournit par ailleurs un service de dissémination sélective de l'information standardisée.

FAO sur le Sénégal; 400 microfiches provenant du MICHIGAN States University (Sahel documentation center).

Une "opération de sauvegarde" des documents sous forme de microfiches a été menée conjointement avec le Réseau Sahélien de documentation (RESADOC) de l'Institut du Sahel. Cette opération a permis de mettre sur microfiches 1500 documents. En plus il a assuré le stockage des documents de façon à favoriser un meilleur accès aux documents pour les utilisateurs. Le fond documentaire réuni comprend notamment la quasi totalité des documents sénégalais figurant dans la base des données AGRIS.

Suggestions et Recommandations.

Il faudrait :

1. Renforcer le réseau de documentation agricole du Sénégal (REDAS) qui devrait intégrer dans son programme d'actions la réalisation de catalogues collectifs des documents sénégalais et des ouvrages de références, le développement d'une politique de prêt inter-bibliothèque et la mise en place d'un mécanisme d'échange de documents dont les photocopies.
2. Former et sensibiliser les utilisateurs de l'information scientifique et technique agricole à l'exploitation des outils et sources documentaires.
3. Favoriser une collaboration entre producteurs-utilisateurs et documentalistes en vue de la constitution d'une banque de tirés à part des documents publiés par des sénégalais et sur le Sénégal.
4. La mise en place d'une revue scientifique spécialisée dans le domaine de l'agriculture au Sénégal pour stimuler les chercheurs, enseignants et cadres de développement rural à développer la production de publications agronomiques.
5. La définition d'une politique coordonnée des acquisitions des documents qui tiennent compte des affinités géographiques et des disciplines scientifiques. Mais le préalable de cette stratégie est l'élaboration d'un catalogue collectif des périodiques agricoles reçus au Sénégal incluant des données sur le mode des acquisitions et les prix pour la mise en place d'un mécanisme de rationalisation des acquisitions.
6. La constitution d'une base de données commune pour le secteur de l'agriculture dans laquelle les mentions de localisation (bibliothèque détentrice ; numéro d'accès) et d'affiliation des auteurs seraient obligatoires, l'entrée des données être décentralisée.
7. La publication et une grande diffusion du repertoire des centres de documentation agricole du Sénégal.

8. Le développement des centres de documentation agricole et la création d'unités documentaires au niveau des directions, sociétés de développement, institutions de recherches et au niveau de chaque région administrative et la décentralisation des collections de documents sous forme de microfiches de sorte à rapporter les documents aux utilisateurs.
9. Faire payer certains produits et services documentaires à certains utilisateurs (bureaux d'études et experts), ce qui n'aliène en rien l'adhésion au principe du service public. A défaut, il faudrait mettre sur pied un mécanisme de récupération des coûts des produits, ce qui allègerait les charges de l'administration.
10. Inclure dans tous les projets de développement dans lesquels la documentation peut jouer un rôle important, un support de fourniture des documents de l'ordre de 1 à 5% de l'enveloppe financière du projet.
11. Utiliser une partie du fonds d'impulsion de la recherche scientifique et technique à des fins de collecte de documents. Une recherche sans documentation est une recherche qui piétine.
12. L'Institut du Sahel doit poursuivre sa politique de collecte de documents sahéliens à l'extérieur en vue de la constitution d'une banque de documents sur le Sahel et promouvoir une politique d'échanges entre les centres participant à RESADOC
13. Développer et promouvoir le jumelage des centres de documentation entre pays en voie de développement et entre ces mêmes pays et les pays développés en mettant l'accent sur l'échange de documents (originaux et photocopies) dans le cadre de la coopération de système d'AGRIS.
14. Les pays développés devraient suivre l'exemple de la France et des USA en fournissant gracieusement au pays en voie de développement les documents qu'ils souhaitent recevoir, à défaut, leur accorder des tarifs préférentiels sur le prix de la vente des vignettes ou des documents.

15. La création d'associations nationales et régionales de bibliothécaires et documentalistes agricoles affiliées à l'IAALD pour améliorer les conditions de développement des infrastructures d'information agricole et promouvoir des réformes nécessaires à tout développement.

Certaines suggestions que j'ai formulées peuvent ne pas être rationnelles au regard des paramètres des partisans de " l'école cartésienne " mais me semblent pratiques car elles tiennent compte des réalités locales.

CONCLUSION

Les restrictions budgétaires que connaissent les pays en voie de développement et la faiblesse du niveau d'organisation des unités d'information agricole limitent les possibilités de collecte et d'accès aux documents primaires.

Une meilleure organisation par le renforcement du réseau sénégalais d'information agricole et la participation aux systèmes régionaux et internationaux d'information agricole permettraient un meilleur accès aux documents et une circulation des informations scientifiques et techniques agricoles indispensables pour le partage des connaissances et le développement. Mais le préalable à la mise en place de cette stratégie est l'orientation vers une approche globale et sectorielle de la politique nationale de l'information scientifique et technique du Sénégal (PNIST) dont la définition doit se faire avec la participation de tous ses acteurs (producteurs + utilisateurs ; techniciens et spécialistes de la documentation ; décideurs et bailleurs de fonds).